



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
ORDINAIRE DU 15 MAI 2019**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00 heures.

Il souligne la présence des membres de la commission financière, Mmes Brigitte Marguet, Stéphanie Broye et M. Laurent Andrey.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 18 du 3 mai 2019.
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Bourgnon déclare l'assemblée communale ouverte.

Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés : Mme Jacqueline Bovigny, MM. Bernard Portmann, Patrick Kaeser, Vincent Stulz et Sébastien Mettraux

Les scrutateurs sont nommés :

M. Claude Didierlaurent  
M. Andreas Beyeler

Total des personnes présentes : 31  
Majorité lors des votes : 16

\*\*\*\*\*

**Point 1****Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018.**

---

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

**Vote**

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018 lèvent la main.

Avis contraires ?

**Le procès-verbal est accepté : par 30 oui et 1 abstentions.**

\*\*\*\*\*

**Point 2****Comptes 2018**

---

M. Bourgnon donne l'explication des comptes 2018.

**Bilan :**

M. Bourgnon présente le bilan. Au 31.12.2018, l'actif du bilan se monte à Fr. 5'214'590.00. La fortune nette est de Fr. 1'764'499.00 et l'endettement net de Fr. 1'144'820.00, soit Fr. 1'541.00 par habitant en diminution de Fr. 513.00 par rapport à 2017.

**2.1. Comptes de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2018 sont clôturés avec un bénéfice de **Fr. 2'568.76**, après amortissements supplémentaires non budgétés de Fr. 195'945.55 et la dissolution de la réserve pour achat de terrain de Fr. 75'133.80. La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 83'745.30.

Cette différence de Fr. 86'314.06 entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique globalement par une augmentation des charges de Fr. 134'000.00 et une augmentation des recettes fiscales de Fr. 220'000.00.

M. Bourgnon présente une analyse des principales fluctuations, par dicastères.

*Administration*

Globalement, les dépenses sont de Fr. 645.00 inférieures au budget.

*Ordre public*

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures au budget de Fr. 2'300.00.

*Enseignement et formation*

Les participations aux dépenses cantonales des écoles primaires et celles liées au cercle scolaire primaire sont supérieures au budget de Fr. 2'700.00, respectivement de Fr. 9'000.00.

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

*Santé*

Globalement pour ce dicastère, les charges sont supérieures aux estimations de Fr. 8'200.00.

*Affaires sociales*

La participation aux frais cantonaux d'assistance diminuent de Fr. 19'611.00 suite à la réception du solde à payer 2017 inférieur au budget.

La participation au Service social de Sarine Ouest est inférieure au budget à la suite d'un remboursement des excédents payés lors des années 2011 à 2016 de Fr. 19'262.80.

Globalement pour ce dicastère, nous constatons une diminution des charges liées de Fr. 34'639.00

*Transports et communications*

Les frais de services hivernaux sont inférieurs de Fr. 16'700.00, la sous-traitance de ces travaux depuis 2 ans s'avère bénéfique pour nos finances.

Les intérêts et amortissements budgétés prenaient déjà en compte l'investissement pour la rénovation des 4 routes pas encore bouclé à ce jour.

Globalement, pour ce dicastère nous constatons Fr. 30'854.00 de diminution de charges.

*Protection – aménagement de l'environnement*

*Approvisionnement en eau*

Les frais d'entretien ont été de Fr. 5'524.00 en dessus des prévisions, à la suite de la pose d'une nouvelle borne d'hydrante à la route de Montagny.

Fr. 7'145.00 ont été encaissés en plus pour les ventes d'eau.

Un peu plus de 38'000 francs ont été attribués à la réserve au lieu des Fr. 34'850.00 prévus au budget.

Pour rappel, il n'est légalement pas possible de laisser un bénéfice dans ce chapitre.

#### *Epuración des eaux*

Les taxes d'utilisation ont été nettement supérieures aux prévisions avec l'application sur une année complète du nouveau règlement d'épuration entré en vigueur au 1er janvier 2016.

L'attribution à la réserve se monte à Fr. 93'726.00, soit Fr. 51'974.00 de plus que prévu.

M. Bourgnon rappelle que les taxes encaissées en 2018 pour l'épuration correspondent exactement au plan financier établi par le bureau d'ingénieur lors de la mise en place du nouveau règlement.

La taxe de base couvre les frais fixes et le coût des installations à réaliser selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et permet le maintien de la valeur des installations actuelles.

La taxe d'exploitation finance les frais d'exploitation et d'entretien des installations existantes (frais variables).

#### *Ordures ménagères*

Les frais de ramassage 2016 avaient fortement augmenté, dépassant le budget de plus de 10'000 francs.

Les mesures de réorganisation et de rationalisation prises dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 nous laissaient espérer un maintien des coûts, voire même une baisse, et ceci malgré l'augmentation du nombre de collectes d'encombrants et d'habitants.

Ces mesures se sont avérées payantes bien que les coûts de ramassage dépassent le budget de Fr. 7'500.00 en 2018, car globalement pour ce dicastère nous constatons Fr. 4'669.00 de charges en moins.

#### *Finances et impôts*

Les impôts sur le revenu des personnes physiques ont été supérieurs de Fr. 112'940.05. Il s'agit principalement de recettes supplémentaires extraordinaires.

Les impôts spéciaux très fluctuants et difficilement prévisibles, y compris les impôts prélevés à la source, sont globalement en augmentation de Fr. 39'439.83.

Cependant, les créances irrécouvrables ont dépassées les prévisions de Fr. 15'839.00. Ces pertes sur débiteurs ont été comptabilisées à la fin des procédures de poursuites lors de la réception d'actes de défaut de biens.

La perte totale est de Fr. 20'839.00 pour 2018, elle était de Fr. 27'483.00 en 2017.

Les dépenses non spécifiées budgétées à hauteur de Fr. 30'000.00 n'ont été que partiellement utilisées.

Conformément à l'art. 91 al. 2 de la loi sur les communes, les dépenses non spécifiées doivent faire l'objet d'un rapport que le conseil communal présente à l'assemblée en même temps que les comptes.

Ce compte nous a permis d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante. Il nous a été très utile.

Voici de quelles manières nous avons utilisé ces fonds mis à notre disposition :

- Fr. 5'115.75 pour l'acquisition d'un défibrillateur disponible pour l'ensemble des utilisateurs du complexe communal. Une formation a été donnée le 4 février 2019 au personnel communal, aux enseignantes ainsi qu'à des représentants de la jeunesse et du foot.
- Fr. 360.40 pour des panneaux d'indication de l'administration communale.
- Fr. 1'360.10 pour un piquetage par notre géomètre Omnidata à l'impasse du Sarrasin à Nierlet.
- Fr. 16'518.-- pour l'acquisition de 2 nouveaux programmes informatiques à savoir : Xpert.HRM pour la gestion des salaires et des données collaborateurs en remplacement du précédent programme qui n'était plus mis à jour par le fournisseur et devait donc impérativement être changé. Et Xpert.Meeting pour la gestion des séances du conseil communal, soit la planification des séances, la préparation des ordres du jour, les convocations, la créations des procès-verbaux, le suivi des décisions et des points à traiter ainsi que l'archivage des documents y relatifs. De très nombreuses communes romandes utilisent de longue date cet outil performant et moderne.

Grâce aux rentrées fiscales supérieures aux attentes, nous avons pu procéder à des amortissements supplémentaires non obligatoires en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés ( MCH2).

Ces amortissements ont été utilisés pour sortir du bilan des actifs payés par les liquidités de la commune et encore jamais amortis. D'autres actifs ont également été amortis au-delà du minimum obligatoire requis par le Service des communes.

Ils permettent de reconstituer les liquidités du ménage communal.

Finalement, le dicastère Finances et Impôts dégage Fr. 36'833.00 d'excédent de produits après amortissements supplémentaires de plus de Fr. 195'000.00.

\*\*\*\*\*

## 2.2. Comptes d'investissement

En 2018, nous avons procédé à plusieurs investissements pour un montant global de Fr. 498'657.35 sur la base de décisions prises par l'assemblée.

Deux de ces investissements ne sont à ce jour pas encore bouclés et font l'objet d'un report sur 2019.

### *PAL (2<sup>ème</sup> phase)*

Le crédit voté en 2016 de Fr. 35'000 pour la 2<sup>ème</sup> phase du PAL présente déjà actuellement un dépassement de Fr. 17'629.50. Le PAL a été adopté par le canton de Fribourg en novembre 2018. Cependant, des modifications d'ordre techniques doivent encore y être apportées pour que les conditions d'octroi de la décision soient remplies.

Un crédit complémentaire sera demandé lorsque le coût final des travaux sera connu, au terme de la révision.

### *Rénovation de quatre routes communales*

Le crédit voté en 2017 de Fr. 320'000.000 pour la rénovation de quatre routes communales n'a pas encore été bouclé.

Les frais relatifs à l'acquisition des places d'évitement et les honoraires des géomètres doivent encore nous parvenir.

### *Rénovation de la cuisine de la salle communale*

Le montant de Fr. 65'000.00 avait été accepté lors de l'assemblée de mai 2018. La rénovation de la cuisine de la salle communale a été effectuée au mois de juillet 2018 pour un montant de Fr. 62'880.75 payé par un emprunt bancaire.

### *Achat d'un terrain en zone village*

L'achat d'un terrain de 732 m<sup>2</sup> d'un montant de Fr. 120'780.00 a été réalisé conformément à la délégation de compétence accordée par l'assemblée en décembre 2017. Les frais accessoires, soit les frais de notaires et émoluments se montent à Fr. 1'419.25.

Cette dépense a été effectuée avec les liquidités et la dissolution d'une provision.

*Assainissement des installations de tir*

Des travaux d'investigation relatifs à l'assainissement des installations de tir ont été effectués pour le montant de Fr. 7'759.80, payé par les liquidités.

La poursuite de l'étude figure au budget de fonctionnement 2019 pour Fr. 15'000.00.

*Crédit d'études préliminaires pour la réfection de deux routes*

Le crédit d'études préliminaires d'un montant de Fr. 40'000.00 accepté par l'assemblée communale du 23 avril 2016 pour la réfection des routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet a été utilisé à hauteur de Fr. 19'734.80 et bouclé au 31 décembre 2018.

M. Bourgnon

Demande s'il y a des questions au sujet des comptes.

Mme Sandra Cuennet

Demande de quelle façon est décidée le montant des dons aux sociétés locales. Pourquoi les sociétés sportives reçoivent Fr. 2'000.00 et les sociétés culturelles Fr. 500.00.

M. Bourgnon

Répond qu'il s'agit d'une décision du conseil communal, présentée lors de l'assemblée du budget et acceptée par les citoyens.

Il n'y a plus de question et M. Bourgnon passe la parole à M. Laurent Andrey de la commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Laurent Andrey

Donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, Fribourg, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2018.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Bourgnon, syndic de la commune et conseiller aux finances.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2018, clôturés avec un bénéfice de Fr. 2'568.76

M. Bourgnon

Remercie M. Andrey pour la lecture du rapport de la commission financière.

Avant de passer au vote, il informe l'Assemblée et les scrutateurs que selon l'article 18 de la loi sur les communes, le Conseil communal ne vote pas sur l'approbation des comptes.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2018 se prononcent par main levée.

Les comptes 2018 sont acceptés **par 24 oui et 3 abstentions.**

M. Bourgnon remercie l'Assemblée communale au nom du Conseil communal pour sa confiance, ainsi que Mme Denanyoh pour son travail.

\*\*\*\*\*

**Point 3**

**Election du nouvel organe de révision**

M. Bourgnon donne la parole à M. Laurent Andrey de la commission financière, pour la présentation du nouvel organe de révision choisi pour les trois prochaines années.

M. Laurent Andrey

Le mandat de l'organe de révision Fidexpert SA, Fribourg, est arrivé à échéance et ne peut plus être reconduit conformément à l'art 98, al. 2 LCo.

Suite à cela, sur demande du conseil communal, la commission financière a demandé plusieurs offres.

Après un examen minutieux, la commission financière propose de désigner la fiduciaire Fidusar SA de Marly, représentée par M. Pierre-Alain Clément, comme organe de révision pour notre commune, pour les trois prochaines années.

Il n'y a pas de question à ce sujet et M. Bourgnon passe au vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent de nommer la fiduciaire Fidusar SA, représentée par M. Pierre-Alain Clément, comme organe de révision pour les trois prochaines années lèvent la main.

**RESULTAT : La fiduciaire Fidusar SA est nommée pour les trois prochaines années par 31 oui**

\*\*\*\*\*

**Point 4****Approbation du règlement dentaire scolaire**

M. Bourgnon donne la parole à Mme Stéphanie Mettraux en charge du dicastère de la santé publique et du service social, pour l'explication du règlement dentaire scolaire.

Mme Mettraux informe que notre règlement dentaire scolaire actuel, datant de 1997 n'est plus à jour. A la demande de la Direction de la santé publique et des affaires sociales, un groupe de travail de la région Sarine Ouest a été mis sur pied, afin d'uniformiser ce règlement, notamment au niveau des modalités de prise en charge des soins et contrôles dentaires des enfants, durant la scolarité obligatoire.

Les principales modifications sont que les soins orthodontiques ne sont plus pris en charge et les critères fiscaux pour le calcul des subventions ont été uniformisés avec les communes voisines. Mme Mettraux donne deux exemples.

a) Famille avec 2 enfants à charge, avec un revenu annuel de Fr. 63'000.00 ne touchait pas de subvention avec l'ancien règlement et ne touchera pas de subvention avec le nouveau règlement.

b) Famille avec 1 enfant à charge, revenu annuel de Fr. 45'000.00 ne touchait pas de subvention avant. Avec le nouveau règlement, la commune participe à hauteur de 60% pour les contrôles et soins dentaires.

Le règlement a été adapté pour répondre aux nouvelles lois et prescriptions étatiques.

Le règlement proposé ne donne lieu à aucune question.

VOTE : Que celles et ceux qui acceptent le règlement dentaire scolaire lèvent la main.

**RESULTAT** : Le règlement scolaire est adopté par 31 oui.

**Point 5****Approbation du règlement du cimetière**

M. Bourgnon donne la parole à M. Antoine Julmy, conseiller communal en charge du dicastère du cimetière.

En préambule à sa présentation de la modification du règlement du cimetière, M. Julmy informe qu'une erreur s'est produite lors de la rédaction du règlement du cimetière présenté dans le bulletin d'information.

En effet, l'article 20 : Pénalités et voies de droit, fait référence aux articles 3, 10, 11 et 12 du règlement, alors qu'il s'agit des articles 4, 9, 10 et 11.

Cette erreur sera corrigée dans la version qui sera adressée à la Direction de la santé publique et des affaires sociales, après l'approbation des modifications présentées ce soir à l'Assemblée.

La modification du règlement porte sur les articles 15, 17, 19 à la suite de la mise en place d'un secteur de tombes cinéraires. Les tarifs ont été quelque peu modifiés. Le coût du creusage des tombes passe de Fr. 400.00 à Fr. 600.00. Par contre, la taxe d'entrée pour les citoyens de Ponthaux passe de Fr. 100.00 à Gratuit. Les tarifs des tombes cinéraires ont été unifiés à ceux du Colombarium.

Le règlement du cimetière ne donne lieu à aucune question.

VOTE:

Que celles et ceux qui approuvent les modifications du règlement du cimetière lèvent la main.

**RESULTAT : Le règlement du cimetière est approuvé par 30 oui et 1 abstention.**

**Point 6  
DIVERS**

Avant de donner la parole aux citoyens présents, M. Bourgnon donne quelques informations du conseil communal.

Commission verte

Le Conseil communal projette la mise en place d'une commission «verte» dite du développement durable et de la qualité de vie.

Cet organe consultatif pourrait proposer et organiser des actions tant dans le domaine de l'écologie que pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Ce projet est pour l'instant à l'état d'ébauche. De plus amples informations seront communiquées par tout-ménage ou lors de l'assemblée de décembre. Les personnes qui pourraient se sentir intéressées par la mise sur pied de ce projet peuvent d'ores et déjà contacter M. Bourgnon.

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé sous le préau de l'école et est à disposition. Un lien sur une présentation vidéo de l'utilisation de l'appareil a été mis sur le site internet de la commune. M. Bourgnon recommande vivement d'y jeter un œil.

Il passe la parole à M. Zbinden pour quelques explications.

M. Zbinden

Informe que comme indiqué dans le bulletin d'information, un défibrillateur a été posé sous le préau de l'école. Il encourage chacun à ne pas hésiter à venir le chercher, car il est à disposition de tous. L'appareil ne nécessite pas une grande connaissance, car il informe au fur et à mesure de toutes les phases de

l'intervention. Il faut simplement appuyer sur un bouton et prendre l'appareil. Après utilisation il faut informer le secrétariat communal pour la recharge de la batterie.

A deux questions posées, M. Zbinden répond que l'appareil est inscrit sur l'application permettant de localiser les défibrillateurs et que celui-ci n'est pas entièrement automatique. Il faut penser à faire le 144 avant d'intervenir sur une personne ayant un malaise cardiaque.

#### FRIAC

Mme Mettraux donne une information sur l'application FRIAC permettant de gérer en ligne les demandes de permis de construire selon les procédures ordinaires, simplifiées et demandes préalables.

Dès le 3 juin 2019, les dossiers papiers ne seront acceptés qu'en complément d'une demande effectuée en ligne. La commune pourra dans des cas exceptionnels et contre émoluments effectuer une demande pour un citoyen.

La parole n'est pas demandée.

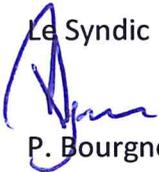
\*\*\*\*\*

Au terme de cette assemblée communale, M. Bourgnon remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite chacun à boire le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

Il clôt l'assemblée à 20h30.

#### **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

Le Syndic :



P. Bourgnon



La secrétaire :



S. Renevey